

<http://www.snes-aude.fr/spip.php?article170>



Action FSU 12 septembre.

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : mercredi 6 septembre 2017

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Ci-joint les documents.

<http://www.snes-aude.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Appel intersyndical



AVEC LA FSU DANS L'ACTION

Pour les droits sociaux, les salaires et les services publics

*Les droits des
salarié-es ne sont
pas un problème...*

*...mais
leur amélioration
est la solution.*

La FSU partage les inquiétudes et préoccupations des salarié-es qui condamnent les remises en cause de leurs droits sociaux que la réforme du Code du travail génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. Elle s'associe à l'indignation des salarié-es du secteur privé en lutte le 12 septembre pour obtenir un Code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité.

Il s'agit d'un enjeu de société majeur particulièrement contre la précarité généralisée qu'induisent les facilités plus grandes de licenciement, contre la mise en concurrence des salariés entre eux, contre la diminution de leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail, et contre la mise en cause des droits syndicaux. En tant que première fédération syndicale de l'Education, la FSU est particulièrement attentive et s'inquiète de l'avenir qui se dessine pour la jeunesse.

Les annonces et décisions prises par le gouvernement durant l'été sont guidées par l'austérité mettant ainsi à mal les solidarités, s'attaquant brutalement aux droits sociaux: nouvelle réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, baisse des APL, etc. Le gouvernement poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salarié-es et les retraité-es en s'attaquant notre modèle social.

Pour les fonctionnaires et les retraité-es, le coup de rabot et la stigmatisation comme seule politique ?!

Pour les agents de la Fonction publique, la période est particulièrement brutale : gel du point d'indice alors que l'inflation repart, prévision de 120 000 suppressions d'emplois (dont 70 000 dans la seule Fonction Publique Territoriale), rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat et menace d'une possible remise en cause du calendrier des mesures PPCR - ce qui constituerait une trahison des engagements de l'État - baisse des dotations aux collectivités locales. Pour 10 millions de retraité-es dont la pension nette est supérieure à 1 200 euros mensuels, c'est une amputation sèche du pouvoir d'achat qui est programmée avec la hausse de la CSG sans aucune compensation. La politique que le gouvernement s'apprête à mener va à l'encontre d'une nécessaire relance.

Refusons cette logique, toutes et tous dans l'action !

Parce que rien n'est joué, la FSU a engagé un plan de mobilisation :

- En continuant de participer, avec les salariés du privé, aux actions contre la destruction du Code du Travail
- En menant une campagne d'opinion et d'intervention à tous les niveaux pour expliquer le rôle des services publics et de leurs agents dans la construction d'une société plus juste et solidaire
- En organisant une semaine d'action début octobre et le 8 novembre à Paris pour un plan de titularisation des contractuels de la Fonction Publique
- En appelant à une journée d'action unitaire pour le pouvoir d'achat des retraités le 28 septembre
- En construisant, avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires une journée d'action au mois d'octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec les mesures d'austérité, en exiger la réorientation et porter les revendications pour les personnels.

Fédération Syndicale Unitaire – www.fsu.fr -



FSU dans l'action.



AVEC LA FSU DANS L'ACTION

Pour les droits sociaux, les salaires et les services publics

*Les droits des
salarié-es ne sont
pas un problème...*

*...mais
leur amélioration
est la solution.*

La FSU partage les inquiétudes et préoccupations des salarié-es qui condamnent les remises en cause de leurs droits sociaux que la réforme du Code du travail génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. Elle s'associe à l'indignation des salarié-es du secteur privé en lutte le 12 septembre pour obtenir un Code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité.

Il s'agit d'un enjeu de société majeur particulièrement contre la précarité généralisée qu'induisent les facilités plus grandes de licenciement, contre la mise en concurrence des salariés entre eux, contre la diminution de leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail, et contre la mise en cause des droits syndicaux. En tant que première fédération syndicale de l'Education, la FSU est particulièrement attentive et s'inquiète de l'avenir qui se dessine pour la jeunesse.

Les annonces et décisions prises par le gouvernement durant l'été sont guidées par l'austérité mettant ainsi à mal les solidarités, s'attaquant brutalement aux droits sociaux: nouvelle réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, baisse des APL, etc. Le gouvernement poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salarié-es et les retraité-es en s'attaquant notre modèle social.

Pour les fonctionnaires et les retraité-es, le coup de rabot et la stigmatisation comme seule politique ?!

Pour les agents de la Fonction publique, la période est particulièrement brutale : gel du point d'indice alors que l'inflation repart, prévision de 120 000 suppressions d'emplois (dont 70 000 dans la seule Fonction Publique Territoriale), rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat et menace d'une possible remise en cause du calendrier des mesures PPCR - ce qui constituerait une trahison des engagements de l'État - baisse des dotations aux collectivités locales. Pour 10 millions de retraité-es dont la pension nette est supérieure à 1 200 euros mensuels, c'est une amputation sèche du pouvoir d'achat qui est programmée avec la hausse de la CSG sans aucune compensation. La politique que le gouvernement s'apprête à mener va à l'encontre d'une nécessaire relance.

Refusons cette logique, toutes et tous dans l'action !

Parce que rien n'est joué, la FSU a engagé un plan de mobilisation :

- En continuant de participer, avec les salariés du privé, aux actions contre la destruction du Code du Travail
- En menant une campagne d'opinion et d'intervention à tous les niveaux pour expliquer le rôle des services publics et de leurs agents dans la construction d'une société plus juste et solidaire
- En organisant une semaine d'action début octobre et le 8 novembre à Paris pour un plan de titularisation des contractuels de la Fonction Publique
- En appelant à une journée d'action unitaire pour le pouvoir d'achat des retraités le 28 septembre
- En construisant, avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires une journée d'action au mois d'octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec les mesures d'austérité, en exiger la réorientation et porter les revendications pour les personnels.





« Réforme » du code du travail et situation de la Fonction Publique : une même logique d'individualisation et de fragmentation

Le monde du travail par ses luttes depuis plus d'un siècle a obtenu des garanties collectives : « les conventions collectives » dans le privé et le Statut dans la Fonction Publique. Le caractère collectif fait que le salarié n'est pas isolé face au patron et le fonctionnaire ne l'est pas face à sa hiérarchie : de mêmes droits s'appliquent à tous.

Or la logique de la deuxième « réforme » du code du travail (qui accentue les effets pervers de la première) est d'individualiser, de fragmenter pour isoler les salariés. Il s'agit de les mettre en concurrence entre eux et de créer un dumping social avec la logique des négociations entreprise par entreprise.

Nous retrouvons la même logique dans la Fonction Publique et dans l'Éducation Nationale en particulier : les établissements sont mis en concurrence les uns avec les autres (autonomie des établissements, réforme du collège avec des enseignements différents d'un collège à l'autre, classement des lycées, contrats région / lycée...). La différenciation annoncée du point d'indice entre la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique Hospitalière et d'État est un moyen de diviser, de fragmenter et donc de briser la capacité collective de résistance.

C'est pourquoi, la FSU est partie prenante de la lutte contre cette loi travail, comme elle le fut contre la loi El Khomri. Nous sommes tous concernés par cette logique « d'ubérisation » et de fragmentation.

Réforme du code du travail : La FSU se prononce contre les mesures qui visent à :

Inverser la hiérarchie des normes en donnant une prépondérance aux accords d'entreprise pour les entreprises de moins de 50 salariés. Cela risque d'entraîner une concurrence généralisée pour aller vers le moins disant. Cette logique est transposable à la Fonction Publique : autonomie des établissements scolaires, souplesse pour les collectivités territoriales pour la gestion des personnels.

Fusionner les instances représentatives des personnels en une seule : « le comité social et économique » pour les entreprises de moins de 300 salariés. Ses prérogatives sont potentiellement inférieures à celles des instances existantes. Les entreprises pourront décider de leur propre calendrier de négociation et de modifier les primes décidées par accord de branche. Va-t-on vers la disparition des CHSCT, nouvellement créés dans la Fonction Publique ?

Créer un CDI de projet par accord de branche. Celui-ci est pire que le CDD car il ne comporte pas de prime de précarité et la date de fin est incertaine. Va-t-on dans la FP mettre en place des CDI de projet pour les missions de remplacement ? Le recours aux contractuels est déjà beaucoup trop important. Les CDI de projet sont des coups portés au statut des fonctionnaires.

Fragiliser le salarié pour « sécuriser l'employeur » en assouplissant des règles de licenciement pour inaptitude, pour motif économique ou dans le cadre d'une restructuration, si le salarié refuse une modification de son contrat. Les ruptures conventionnelles collectives sont désormais possibles, elles remplacent les plans sociaux. Dans la Fonction Publique la même logique est à l'œuvre avec l'individualisation du rapport hiérarchique et l'affaiblissement des garanties collectives

Favoriser les possibilités d'imposer le travail de nuit et protéger l'employeur des recours....

Éloigner les organisations syndicales des négociations en permettant aux chefs d'entreprise de moins de 50 salariés de négocier avec un délégué du personnel et aux chefs des entreprises de moins de 20 salariés de négocier directement par voie de référendum. Ceci permet à l'entreprise de s'adapter rapidement en termes de salaires et de temps de travail.

